

admettons un gallon et demi par an représentant ensemble deux gallons par an et par tête, contre 22 gallons par tête en France, mais elle aurait l'inestimable valeur d'entretenir des relations plus amicales avec nos différents voisins du continent.

Arrivant maintenant plus directement aux vendanges de 1900, nous nous proposons de passer brièvement en revue les pays vinicoles les plus importants d'où l'Angleterre tire principalement ses approvisionnements.

#### LA FRANCE—VINS DE BORDEAUX.

Grâce aux circonstances extrêmement favorables dans lesquelles les vendanges ont été faites dans les régions du Bordelais, cette année promet d'être exceptionnelle comme qualité et comme quantité. Prenons, comme exemple, le domaine de Château-Loudenne : la plus forte récolte pendant les vingt-cinq dernières années est celle de cette année : près de 1,500 barriques ; la quantité récoltée en 1888 a été de 1,000 barriques et celle de 1893, de 1,300 barriques.

Si l'on veut bien se rappeler que ces 1,500 barriques équivalent à 75,000 gallons—presque un demi-million de bouteilles—de vin récolté sur une seule propriété, le public se fera une idée de l'abondante production de la vigne.

Les vendanges, qui ont commencé le 24 septembre dans le Médoc, se sont terminées un peu plus tard que d'habitude cette année, à cause de la grande quantité de raisins qui a obligé de faire la cueillette à deux reprises, parce que les nombreux cuviers pour les logements de la vendange, suffisamment grands pour les années ordinaires, ont été totalement insuffisants pour loger le volume du jus de raisin de cette année.

#### VINS DE BOURGOGNE

Dans cette région, la plus récente situation des affaires peut être résumée comme suit :

Le rendement sera très abondant, surtout en raisins rouges,—probablement plus du double de la quantité moyenne dans le département de la Côte-d'Or—; les vins seront de qualité choisie, mais sans posséder le corps des deux dernières années.

#### VINS MOUSSEUX—CHAMPAGNE

Les perspectives dans toutes les régions de la Champagne sont des plus satisfaisantes. Le rendement est légèrement supérieur à ce qu'on supposait et il n'y a pas de doute

que la qualité ne soit exceptionnellement bonne.

Jusqu'au commencement de l'année, les champagnes—grâce aux excellentes récoltes de 1892 et de 1893, dont les stocks ont rapidement diminué—ont maintenu leur position, et bien que des stocks importants de 1895 et des années postérieures restent encore en caves, il n'y a pas grand espoir d'une prompt reprise du commerce des champagnes.

Quand les vins de 1900 seront prêts pour l'expédition, dans quatre ou cinq ans d'ici, la récolte de cette année, achetée chez les vigneron à des prix excessivement bas, en raison de son abondance, amènera probablement à cause des bas prix correspondants auxquels ils pourront être offerts au public, un nouvel essor à la consommation des vins de Champagne.

*A suivre.*

### DANS LES BANQUES

M. Charles Chaput s'est vu, pour raison de santé, contraint de donner sa démission de directeur de la banque d'Hochelaga. Nous savons de très bonne source que M. Chas. Chaput emporte les regrets unanimes de ses collègues de la direction en quittant les fonctions que, depuis 1889, il a remplies avec un dévouement et un désintéressement rares, malgré les soucis, le travail et l'attention qu'exigent l'administration d'une maison de commerce aussi importante que celle dont M. Chas. Chaput est le chef.

On nous dit que M. Chas. Chaput partira ces jours-ci de Montréal et qu'il passera une partie de l'hiver en Floride dans l'intérêt de sa santé. Nous espérons qu'avec un peu de repos sous un climat moins rigoureux que le nôtre dans la saison froide, l'ancien directeur de la Banque d'Hochelaga nous reviendra complètement remis de ses fatigues.

\* \*\*

A la suite de la démission de M. Chas. Chaput, en sa qualité de directeur de la banque d'Hochelaga, les directeurs restants ont dû lui choisir un remplaçant et nous devons dire qu'ils ont été heureux en décidant M. Alphonse Turcotte à occuper la place laissée vacante par M. Chaput.

M. Alphonse Turcotte est un homme dans toute la force de l'âge, 51 ans. Il est né à Gentilly, près des Trois-Rivières. Il fit ses études au collège des Trois-Rivières, d'où

il sortit en 1865 pour entrer dans un magasin général. En 1868, il vint à Montréal et entra en qualité de comptable, dans le bureau de MM. Lajoie, Perrault et Seath, syndics de faillites. En 1875, après l'abolition de la loi des faillites, M. Alph. Turcotte ouvrit à son propre compte un bureau de comptable et en 1882 s'associa avec M. Kent et forma avec lui la société Kent & Turcotte, si avantageusement connue du commerce.

Pour donner une idée de l'importance de ce bureau, nous citerons, entre autres parmi les affaires liquidées par les deux associés ; celles de Clendinneng (\$1,000,000) Canadian Trading & Shipping Co, (200,000) Prévost, Prévost & Co, (\$150,000), Gust. Fabre (\$150,000).

M. Alphonse Turcotte est réellement un homme d'affaires et d'expérience et sa présence à la direction de la banque d'Hochelaga sera, nous en sommes certains, appréciée par les actionnaires de la banque qui, à la prochaine assemblée générale ratifieront sans aucun doute le choix fait par les directeurs.

\* \*\*

La Merchants Bank of Halifax est devenue, à partir du deux janvier courant, la Royal Bank of Canada.

Les billets émis par la Merchants Bank of Halifax seront retirés de la circulation au fur et à mesure de leur rentrée à la banque et de nouveaux billets au nom de la Royal Bank of Canada les remplaceront.

Un extra de la *Gazette du Canada* douant avis du changement de nom, dit :

“ Le nom de la Banque des Marchands d'Halifax est changé en celui de ‘ The Royal Bank of Canada ’ ; mais ce changement de nom n'amodifiera, ne modifiera ou n'affectera en rien les droits ou engagements de la dite Banque, non plus qu'aucune poursuite ou procédure maintenant pendante, intentée par la dite Banque, ou contre elle, ni aucun jugement existant en sa faveur ou contre elle, laquelle poursuite ou procédure pourra, nonobstant ce changement de nom, être suivie, continuée et menée à terme, et lequel jugement pourra être exécuté, tout comme si le présent acte n'eût pas été passé.”

\* \*\*

Le dernier numéro de la *Gazette du Canada* publie les avis de dividende suivants :

Dominion Bank, dividende trimestriel de 2½ p. c., au taux de 10 p. c. par an, payable au premier février prochain.

Merchants Bank of Halifax, dividende semestriel de 3½ p. c. au taux de 7 p. c. par an, payable au 1er février prochain.

L'assemblée générale annuelle de